

## ÉVALUATION COMMUNE

**CLASSE :** Première

**EC :**  EC1  EC2  EC3

**VOIE :**  Générale  Technologique  Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT :** Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE :** deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA                      LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE :**  Oui  Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ :**     Oui  Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages :** 4

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Enquête de victimation\* sur les violences et cambriolages. (en %)

	<b>Victimes de violences par personne connue hors ménage</b>	<b>Victimes de violences par inconnu</b>	<b>Ménages victimes d'un cambriolage</b>	<b>Ménages victimes d'une tentative de cambriolage</b>
Dépôt de plainte	30	19	74	29
Dépôt d'une main courante**	9	3	3	7
Abandon de la démarche	3	3	2	2
Pas de déplacement au commissariat ou à la gendarmerie	58	75	20	61
Total	100	100	100	100

Source - INSEE Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 à 2018, 2018.

\* Les enquêtes de victimation sont une mesure de la délinquance. Elles consistent à demander aux individus composant un échantillon représentatif d'une population (au niveau national ou local) s'ils s'estiment avoir été victimes d'acte(s) délinquant(s).

\*\* Consiste à dénoncer à la police un acte dont on a été témoin ou victime sans engager de poursuite, comme dans le cas d'une plainte.

### Questions :

1. Distinguez déviance et délinquance. (3 points)
2. En justifiant votre réponse par des données, montrez que la nature de l'acte délinquant influence la tendance des individus à porter plainte. (3 points)
3. Expliquez, à l'aide du document, pourquoi il est difficile de mesurer la délinquance. (4 points)

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez des mesures permettant de résoudre les problèmes d'aléa moral et d'asymétrie d'information.

Document 1 :

Une stratégie est le filtrage, qui consiste à utiliser des informations observables pour déduire l'information privée. Si vous demandez à acheter une assurance santé, la compagnie d'assurance vous demandera des renseignements sur votre état de santé pour essayer de « filtrer » les clients en moins bonne santé – ceux qu'elle refusera d'assurer ou qu'elle assurera uniquement pour des primes très élevées. L'assurance automobile fournit également un très bon exemple. Une compagnie d'assurance peut ne pas savoir si vous êtes un conducteur prudent ou pas, mais elle possède des données statistiques sur le taux d'accidents des personnes qui ont votre profil - et elle utilise ces données pour fixer les primes<sup>1</sup>.

Une autre stratégie est pour les bons candidats de faire quelque chose pour signaler leur information privée - faire quelque chose qui ne serait pas intéressant de faire à moins d'être effectivement de bons candidats. Les vendeurs de voitures d'occasion qui ont une bonne réputation offrent souvent des garanties – la promesse de réparer les voitures qu'ils vendent si un problème survient pendant une période de temps donnée. Ce n'est pas seulement une manière d'assurer leurs clients pour des dépenses éventuelles ; c'est une manière d'être crédibles en indiquant qu'ils ne vendent pas de la camelote<sup>2</sup>. En conséquence, il y a davantage de ventes et les vendeurs peuvent demander des prix plus élevés pour leurs voitures d'occasion.

Finalement, en présence de sélection adverse, il peut être très intéressant de se bâtir une bonne réputation : un vendeur de voitures d'occasion indiquera souvent la date depuis laquelle il est en activité pour montrer que cela fait longtemps qu'il satisfait ses clients. Les nouveaux clients seront donc davantage disposés à acheter ses voitures et à les payer davantage.

Source : Paul KRUGMAN et Robin WELLS, *Microéconomie*, 2016.

1. Montant payé par l'assuré dans le cadre d'un contrat d'assurance.
2. Marchandise de mauvaise qualité.

Document 2 : Tableau illustré du bonus réglementaire<sup>1</sup> appliqué par les assurances automobiles

Ancienneté du contrat	Coefficient bonus	Exemple avec une prime de référence de 1000€
Souscription <sup>2</sup>	1	1 000 €
1 <sup>er</sup> anniversaire	0,95	950 €
2 <sup>e</sup> anniversaire	0,9	900 €
3 <sup>e</sup> anniversaire	0,85	850 €
4 <sup>e</sup> anniversaire	0,8	800 €
5 <sup>e</sup> anniversaire	0,76	760 €
6 <sup>e</sup> anniversaire	0,72	720 €
7 <sup>e</sup> anniversaire	0,68	680 €
8 <sup>e</sup> anniversaire	0,64	640 €
9 <sup>e</sup> anniversaire	0,6	600 €
10 <sup>e</sup> anniversaire	0,57	570 €
11 <sup>e</sup> anniversaire	0,54	540 €
12 <sup>e</sup> anniversaire	0,51	510 €
13 <sup>e</sup> anniversaire	0,5	500 €

Source : [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr).

1. Réduction de prime d'assurance automobile appliquée par l'assureur aux assurés qui n'ont pas eu d'accident (ou qui n'ont pas engagé leur responsabilité lors d'un accident). Elle est réglementée par l'État.
2. Date initiale du contrat.